

Délibération 2023-004

FINANCES : Révision de l'intérêt communautaire - La compétence piscines

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 janvier 2023.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel,
Villemur sur Tarn	Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme PREGNO Agnès, M. MICHELOT Jean-Michel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. **HAMDANI** Aïli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme **CHARLES** Ghislaine a donné pouvoir à Mme GUERRERO Katia,
Mme **SAUNIER** Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,
Mme **FOLLEROT** Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,
M. **BONNASSIES** Patrick a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles,
Mme **DUQUENOY** Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès,
M. **CHEVALLIER** Georges a donné pouvoir à M. MICHELOT Jean-Michel,
M. **REGIS** Daniel a donné pouvoir à M. Jean Marc DUMOULIN

Conseillers absents

M. **DEMETZ** Gilbert, M. **BRAGAGNOLO** Patrice

Secrétaire de séance

Mme **DELTORT** Florence

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 08 | Membres absents - 02

Délibération 2023-004

Exposé

M. le Président rappelle le coût des travaux des piscines de Bessières et Villemur sur Tarn, les devis actuellement établis remettent en fonction simplement les bassins et précise que la solution de la DSP a été évoqué en bureau communautaire.

M. le Président indique que la Commune de Bessières souhaite reprendre la gestion de la Piscine de sa commune.

M. le Président indique que la Commune de Villemur souhaite que la Communauté de Communes conserve la gestion de la Piscine de sa commune.

M. le Président demande si des personnes sont contre, s'abstiennent pour le vote à bulletin secret.

Puis le Conseil Communautaire doit donc se prononcer sur les questions suivantes :

- **1 : Conserver** la gestion de la piscine de Bessières ;
- **2 : Conserver** la gestion de la piscine de Villemur sur Tarn ;
- **3 : Conserver** la gestion des piscines en eaux vives.

M. le Président propose à l'assemblée d'effectuer le vote à bulletin secret.

Résultats du vote à bulletin secret

Vote à bulletin secret

Votants – 29 | Pour – 24 | Contres – 03 | Abstentions – 02

M. le Président indique que le vote a lieu à scrutin secret.

29 enveloppes sont retrouvées dans l'urne.

Résultats du vote

Lieux	Piscine de Villemur		Piscine de Bessières		Tarn en Eaux Vives	
	Communautaire	Communale	Communautaire	Communale	Communautaire	Communale
Résultats	15	14	06	23	25	04
NUL			0			
BLANC			0			

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire,

- **Prend** en compte les décisions suivantes :
 - **La Communauté de communes Val'Aigo conserve la gestion de la piscine de Villemur sur Tarn**
 - **La Communauté de communes Val'Aigo conserve la gestion des piscines en eaux vives.**
 - **La Communauté de communes Val'Aigo ne conserve pas la gestion de la piscine de Bessières**
- **Décide** de modifier l'intérêt communautaire en conséquence
- **Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT




Pour extrait conforme,
Le Président
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

13 FEV. 2023